



Lignes directrices pour exposer au salon MCEE 2021

Les lignes directrices suivantes ont été élaborées selon les recommandations du Palais des congrès de Montréal, de l'Association des professionnels en exposition du Québec (APEQ) et de l'Association canadienne de gestion des expositions (CAEM).

Elles ont été élaborées en fonction de la situation liée à la COVID-19 et des précautions en matière de santé et de sécurité. Certaines mesures pourraient être assouplies et vous seront communiquées si tel est le cas.

- Aucune distribution de matériel promotionnel, d'échantillons ou de documentation ne sera autorisée.
- Montage et démontage : les horaires et les plans prévus seront appliqués de façon stricte afin d'assurer la distanciation physique. Vous pouvez minimiser les difficultés liées au montage et démontage en :
 - ✓ Utilisant le fournisseur officiel d'expédition/douane de MCEE; et/ou
 - ✓ Vous procurant un stand clé en main (pour 100 ou 200 pieds carrés - détails ci-dessous)
- Les démonstrations dans les stands doivent être limitées à un ou deux visiteurs à la fois afin d'éviter les regroupements devant les stands.
- Le nombre d'employés du stand autorisés dans la salle d'exposition pour chaque entreprise pendant les heures du salon sera limité à :
 - ✓ 2 personnes pour un espace de 100 pieds carrés
 - ✓ 3 personnes pour un espace de 200 pieds carrés
 - ✓ 4 personnes pour un espace de 300 pieds carrés
 - ✓ 5 personnes pour un espace de 400 pieds carrés
 - ✓ 6 personnes pour un espace de 500 pieds carrés et plus

Les exposants peuvent inscrire plus de personnes que les limites indiquées ci-dessus, mais devraient créer des horaires pour s'assurer que celles-ci ne sont pas dépassées. Il y a actuellement un nombre total limite d'exposants et de visiteurs autorisés dans la salle d'exposition. Il est donc impératif que ces lignes directrices soient respectées.

- **Des parois latérales pleines sont nécessaires pour toutes les stands linéaires (10 x 10, 10 x 20, 10 x 30, etc.).** Les parois latérales peuvent être entre huit (8) pieds et dix (10) pieds de hauteur et doivent s'étendre 10 pieds vers l'avant à partir de l'arrière du stand. Pour les stands en îlots, le mur arrière doit s'étendre sur toute la largeur de l'emplacement.
- Les exposants avec des stands linéaires sont encouragés par le Palais des congrès de Montréal à avoir des panneaux en plexiglas à l'avant de leur stand (une recommandation, mais pas une exigence).
- Stands clés en main : Nous avons créé des forfaits de stand clé en main pour les emplacements de 100 ou 200 pieds carrés et négocié des tarifs réduits avec les fournisseurs du salon. Ceux-ci sont facultatifs, mais sont un excellent moyen d'afficher une image professionnelle, de se conformer aux lignes directrices, de réduire vos coûts d'expédition et gagner du temps, et de simplifier le montage et démontage. [Pour tous les détails.](#)
- Selon la situation actuelle (août 2020), le port du couvre-visage est obligatoire.

PLANS ET PRÉCAUTIONS DE LA PART DE L'ÉTABLISSEMENT, DES FOURNISSEURS DU SALON ET DE LA DIRECTION DU SALON MCEE (préliminaire)

- Les entrées du bâtiment seront gérées par le personnel du Palais qui posera des questions sur la santé au fur et à mesure que les gens entreront dans les locaux.
- Le Palais mettra en place un programme complet de nettoyage et de désinfection continus dans tout le bâtiment.
- Tout le personnel du Palais portera des masques.
- L'inscription sera mise en place pour minimiser les contacts physiques. MCEE fournira au personnel d'inscription de l'équipement de protection individuel (EPI) ainsi que du matériel pour assurer la distanciation physique appropriée.